



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Inscription de l'usine des Dunes (Leffrinckoucke) site amianté au JORF

Question écrite n° 19593

### Texte de la question

M. Christian Hutin interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé quant à l'inscription sur la liste des établissements de fabrication, flochage et calorifugeage à l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante du site de l'usine des Dunes à Leffrinckoucke. En effet cet établissement a été reconnu site amianté par une décision du tribunal administratif de Lille le 20 décembre 2018 (150 48 92-6). À ce jour, le site n'apparaît toujours pas au *Journal officiel* ce qui interdit aux salariés de bénéficier des dispositifs prévus à cet effet, notamment l'ACAATA (allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante). Ils sont aujourd'hui 26 salariés en attente de départ. Il souhaite donc connaître les dispositions qu'elle compte prendre afin de remédier à cette situation et procéder à l'inscription du site au *Journal officiel*.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Hutin](#)

**Circonscription :** Nord (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19593

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mai 2019](#), page 4448

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)